

## CHARTE DES VOYAGES

Des voyages sont annuellement proposés par des professeurs de l'UTL-TB à tous les adhérents.

- 1- L'UTL-TB approuve ces initiatives qui complètent heureusement les cours et resserrent les liens entre adhérents.
  - Elle autorise les professeurs à évoquer leurs projets durant les cours.
  - Elle accepte d'en faire part aux adhérents par ses divers moyens de communication (tableau d'affichage, site internet...) et de diffuser les comptes rendus dans Libre Cours.
  - Elle loue, pour une modique somme, aux adhérents participant aux voyages, des émetteurs-récepteurs pour permettre une bonne écoute des guides.
- 2- La responsabilité de ces voyages incombe exclusivement aux Voyagistes contactés par les professeurs accompagnateurs. L'UTL-TB n'assume aucune responsabilité dans l'organisation et la réalisation des voyages et ne saurait être recherchée à cet égard pour quelque cause que ce soit par les professeurs, les organisateurs, les accompagnateurs ou les participants.
- 3- Chaque professeur qui accompagne, à titre bénévole :
  - Propose le contenu culturel du voyage, informe du projet, le plus tôt possible, le Chargé de la coordination des voyages au sein de l'UTL TB, et choisit un Voyagiste.
  - S'assure, au cours du voyage, du bon déroulement du programme.
  - Peut participer à l'accompagnement culturel et scientifique, en complément et en concertation avec le Guide local, qui représente localement le Voyagiste.
  - Veille à la cohésion et à la bonne harmonie du groupe.
  - En cas de difficultés, il est seul habilité à contacter le Voyagiste.

La présente Charte doit être obligatoirement signée par tous les participants aux voyages.